

PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA)

2022-2027

SDD 82
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DES DÉCHETS
TARN-ET-GARONNE



VERSION SYNTHÉTIQUE



LE SDD⁸² C'EST QUOI ?

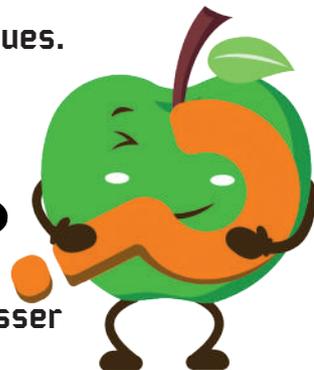
C'est un syndicat de traitement des déchets, qui regroupe 143 communes du département de Tarn-et-Garonne. Son rôle est d'intervenir après l'action de la collectivité qui gère la collecte. Le SDD82 s'occupe du transfert des bennes de déchets, vers leurs exutoires de traitement. Et si le SDD82 porte le PLPDMA c'est pour deux raisons simples :

- Les élus ont décidé de lui confier le portage en 2021 pour des raisons pratiques.
- Le meilleur déchet à traiter est celui qu'on ne produit pas.

LE CONTEXTE « DÉCHETS » ?

Le traitement des déchets est un poste de dépense important et qui ne va cesser de croître dans les prochaines années. Entre inflation continue, diminution de la capacité d'accueil des centres d'enfouissement, augmentation de la TGAP...

On estime qu'en 2025, le coût de la tonne d'ordures ménagères à enfouir devrait atteindre les 180 € / tonne, soit une augmentation de 71% par rapport à 2021 !



LE PLPDMA KÉZAKO?

C'est un programme, obligatoire depuis 2012 qui s'étale sur une durée de 6 ans et qui vise à planifier la politique de réduction des déchets sur le territoire. Il est élaboré avec des acteurs divers comme des élus, des associations, des techniciens, des entreprises et des citoyens au travers d'une commission dédiée (CCES).

LES DMA ?

Cela signifie Déchets Ménagers et assimilés. Ils regroupent, les ordures ménagères, les collectes sélectives : les emballages, le verre, les textiles et les déchets occasionnels apportés en déchèteries (sans les gravats).

COMMENT LE FINANCER ?

L'augmentation globale des coûts de traitement et des taxes sur les déchets, emmène à calculer que l'investissement réalisé aujourd'hui dans la prévention permettra de faire des économies à l'avenir.

Le coût des emplois et actions liés à la prévention des déchets devraient être rapidement rentabilisés par les économies générées par la diminution des tonnages de déchets.

L'adoption d'un PLPDMA est aujourd'hui un élément incontournable pour bénéficier d'accompagnement financier dans le cadre des appels à projet de la Région Occitanie et de l'Ademe.



LE PLPDMA EN QUELQUES CHIFFRES

97 MEMBRES dans la commission (CCES) qui a constitué le programme. Celle-ci sera réunie chaque année pour faire un bilan et donner des orientations pour l'année suivante.

9 GROUPES de travail ont élaboré le programme autour des 9 axes structurants qui constituent le PLPDMA.

37 ACTIONS au programme sur 6 ans.

23 429 T C'est la masse totale d'Ordures Ménagères traitées par le SDD82 en 2021 (soit 234 kg / habitant).

565 KG C'est la quantité totale de déchets ménagers et assimilés produite par habitant sur l'année 2021 au niveau du SDD82

-98 KG de déchets par habitant et par an d'ici la fin du programme. C'est l'objectif du PLPDMA.

937 130 € C'est le montant de la TGAP qui sera payée en 2025 pour toute les Ordures Ménagères résiduelles traitées par le SDD82 en 2025 (à tonnages équivalents à 2021).

104,7 € C'est le coût de traitement TTC de la tonne d'Ordures Ménagères enfouie en 2021.

37 % C'est la part de déchets compostables dans nos Ordures Ménagères. Actuellement enfouis, ils constituent de la matière organique dont le retour au sol est un enjeu majeur



QUEL EST LE PROGRAMME D'ACTION?

AXE 1 : PROMOUVOIR L'ÉCO-EXEMPLARITÉ

Former les agents et les élus aux enjeux de la prévention des déchets

Retour d'expérience entre agents

Défi Famille (presque) Zéro Déchets

Mutualisation d'outils

Action en direction des commerces et grandes surfaces

Éco référent sur évènement

Nudge - tri évènement

Marché gourmand zéro déchet

Charte de location des Salle des Fêtes



AXE 2 : SENSIBILISATION À LA PRÉVENTION ET À LA CONSOMMATION RESPONSABLE

Développer le tri des emballages, des gravats et le compostage dans les cimetières

Soutien aux éco commerces,

Jeux concours et kits zéro déchets

Fêtes scolaires et kermesses zéro déchets

Soutien au réemploi et aux acteurs de l'économie circulaire

Ouverture du débat sur une harmonisation de la Redevance Spéciale

Sensibilisation des hébergeurs au tri, prévention des déchets



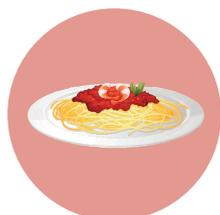
AXE 3 : LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Former des référents et éco délégués

Programme Goût

Journée sensibilisation au gaspillage alimentaire dans les collèges et écoles

Réduire le gaspillage alimentaire chez les restaurateurs



AXE 4 : RÉDUIRE LES DÉCHETS VERTS ET AMÉLIORER LA GESTION DES BIODÉCHETS

Broyeurs mutualisés et synergies

Compostage partagé

Formation à la Gestion différenciée des espaces verts

Ateliers jardiner au naturel

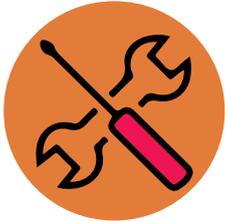
Déploiement du compostage individuel et expérimentation de la gratuité des composteurs contre formation

Scotch ou autocollant promouvant le compostage

Création d'un réseau producteur - demandeur de biodéchets



AXE 5 : AUGMENTER LA DURÉE DE VIE ET DÉVELOPPER LE RÉEMPLOI



Réemploi marché public durable

Pérenniser les acteurs du réemploi

AXE 6 : RÉDUIRE LA POLLUTION FLUVIALE QUI GÉNÈRE UNE POLLUTION MARITIME



Police environnementale

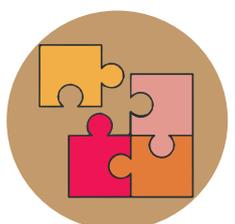
Vidéo surveillance : prévention des dépôts sauvages

Sensibiliser aux produits chimiques

Collecte des plastiques avec ADIVALOR

Relation avec ALCOME

AXE 7 : DÉVELOPPER L'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE



Mettre en place de l'EIT sur le territoire



AXE 8 : RÉDUIRE LES DÉCHETS DU BTP



Améliorer le tri et la gestion des déchets chez les artisans
Améliorer communication en amont de la déchèterie (usagers et gardiens)

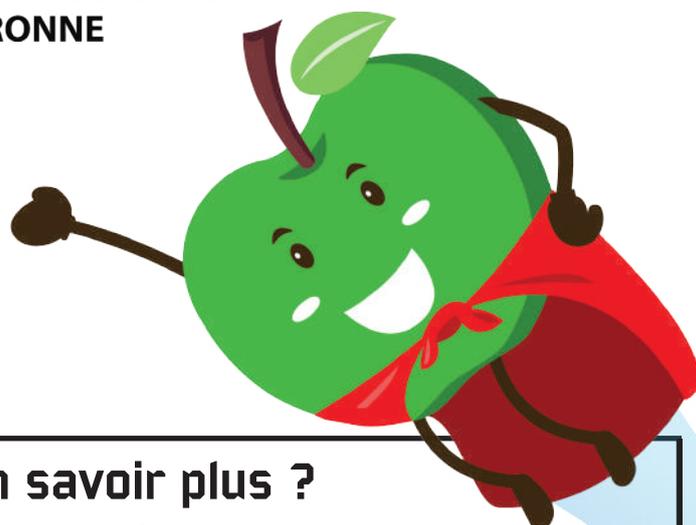
AXE 9 : AMÉLIORER LE RECYCLAGE



Plan « École »
Plan « Communication »



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DES DÉCHETS
TARN-ET-GARONNE



Vous souhaitez en savoir plus ?

Afin de consulter les actions plus en détail, le document complet est disponible à cette adresse:

sdd82.fr/en-1-clic/documentation

Ou bien en consultation publique dans votre mairie ou au siège de votre communauté de commune.